

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2026 à 19 h 30 en présentiel (au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet), sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone agricole 91A du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral suivant : 2 938 935.

Dérogation mineure

La dérogation mineure vise à autoriser l'installation d'un conteneur d'une superficie de 15 m² dans le but de ranger des équipements, du mobilier et de la fourniture de toute sorte, et ce, en cour arrière et en tant que troisième bâtiment complémentaire sur un terrain de 5000 m² où y est construit : un bâtiment principal d'une superficie au sol de 80 m², un garage d'une superficie de 72 m² et une remise d'une superficie de 22 m². La superficie du garage et de la remise réunis est de 94 m². L'ajout du conteneur de 15 m² donnera une superficie totale de 109 m² des bâtiments complémentaires.

Or l'article 7.5.8 du règlement de zonage exige le respect de deux conditions : la superficie maximale cumulative pour les bâtiments complémentaires est de 120 m² pour un terrain dont la superficie est comprise entre 4000 et 6000 m² (le terrain du demandeur étant de 5000 m²), la deuxième condition est que la superficie maximum cumulative des bâtiments complémentaires ne doit pas dépasser la superficie du bâtiment principal qui est 80 m². La demande de dérogation concerne alors un dépassement de superficie de 29 m² soit $109 - 80 = 29$ m².

Donc, la demande vise à déroger aux dispositions de l'article 7.5.8 du règlement de zonage.

Identification du site concerné :

- Adresse : 327, chemin des Belles-Amours
- Numéro de lot : 2 938 935

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 13 AOÛT 2026.



Michel Pelletier

Directeur général greffier-trésorier